

Aide à l'accès des sections locales à l'Internet

Le SEIC favorise l'amélioration des communications avec ses sections locales grâce à un programme d'allocations. Le syndicat versera un maximum de 25 \$ par mois à la section locale pour qu'elle achète un service d'accès à l'Internet. Ce programme permet aux sections locales de communiquer plus facilement avec les représentant-e-s syndicaux et les dirigeant-e-s élus, facilite leurs recherches et réduit leur dépendance à l'égard de documents acheminés par la poste.

Conditions d'admissibilité

Pour avoir droit à une allocation, la section locale doit :

- être en règle;
- indiquer une adresse de courriel de la section locale (qui ne peut pas faire partie du système de courriel de l'employeur);
- consentir à diffuser aux membres de la section locale l'information que le SEIC lui transmet par voie de l'Internet;
- fournir au bureau national du SEIC des reçus d'achat de service d'accès à l'Internet pour les mois de janvier et de juillet de chaque année et s'engager à rembourser au SEIC, par voie du précompte mensuel, toute somme reçue mais non utilisée pour acheter un service d'accès à l'Internet.

Demande

Les sections locales qui le désirent peuvent demander l'allocation en remplissant et retournant ce formulaire :

Programme d'allocation d'accès à l'Internet

1) Numéro de la s.l. : _____ 2) Adresse de courriel de la s.l. :

3) Membre de l'Exécutif qui est chargé de diffuser l'information reçue :

Nom : _____

Adresse postale à domicile : _____

Téléphone à la maison : _____

4) Consentement de la s.l. :

Au nom de la section locale _____, je consens à ce que cette section locale soit liée par les conditions d'admissibilité à ce programme.

Président-e de la s.l. (nom en lettres moulées) : _____

Signature du président ou de la présidente de la s.l. : _____

Date : _____

**Retourner ce formulaire au : SEIC
Suite 1004
233, rue Gilmour
Ottawa (Ontario) K2P 0P2**